

PROCÈS VERBAL

Conseil d'école du 13 juin 2017

Présents : Monsieur GRANCHER, Mesdames LEFEBVRE, MARIN, MAUDET, BAILLEUL, équipe enseignante
Madame ALIAS, enseignante nommée dans l'école pour l'année 2017/2018
Mesdames DEGREMONT, RIOULT, POMELLE, municipalité
Mesdames AUBRY, DELALONDRE, DUBOIS, DUHAYON, GASTOUT, PAINPARAY, MAGNIEZ, RECHER, FRESNEAU, représentantes des Parents d'Elèves

Absents excusés : Monsieur HOGUET, maire, Madame AUGER, enseignante, Madame CHÉRET, inspectrice de l'éducation nationale, Madame FILY, représentante des parents d'élèves

Secrétaires : Mesdames FRESNEAU et BAILLEUL

Début de séance : 17h30

M. GRANCHER informe l'Assemblée que Mesdames DEGREMONT, RIOULT et POMELLE arriveront à partir de 18h.

Sécurité

Le troisième exercice incendie a été effectué. Le déclenchement a eu lieu depuis le couloir du bureau de Direction. Seules les 2 classes de maternelles sont sorties dans la cour car les 4 autres classes n'ont pas entendu l'alarme. En effet ce point de déclenchement n'est visiblement destiné qu'au bâtiment accueillant le périscolaire. Cela sera consigné dans le registre incendie afin que ce point de déclenchement ne soit pas utilisé sur le temps scolaire.

Informations diverses

La fête de l'École se déroulera le 5 juillet de 10h15 à 11h45 dans la cour de l'école. Les enfants danseront et chanteront et ensuite, la traditionnelle remise des dictionnaires au CM2 par la Municipalité aura lieu.

Une journée d'accueil des futurs PS aura lieu le 28 juin 2017. Les parents resteront environ un quart d'heure avec leurs enfants dans la classe puis les laisseront avec l'enseignant.

La rentrée scolaire 2017/2018 aura lieu le 4 septembre 2017.

Au niveau de l'équipe enseignante, 2 changements auront lieu à la rentrée.
Mme AUGER sera en retraite et son poste sera réservé pour 2 stagiaires en binôme.
Mme MAUDET sera remplacée par Mme Edith ALIAS dans la classe 4. Son poste est définitif.

Effectifs

Il n'est pas évident d'évaluer le nombre d'enfants pour la rentrée 2017/2018. En effet la mairie de Criquebeuf en Caux a déposé un recours auprès du Tribunal pour conserver l'école en septembre 2017. Ce jugement pourrait intervenir mi-juillet.

La liste des élèves par classe sera donc, en toute logique, affichée sur le panneau de l'école (ainsi que sur le site de l'école) fin août.

Une demande d'ouverture de classe a été soumise à Madame l'Inspectrice. La décision parviendra à l'école le 23 juin mais il semblerait que l'issue ne soit pas favorable.

Arrivée de Mme RECHER

Les effectifs pour la rentrée seraient :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Saint Léonard	18	13	16	19	17	21	25	20	149
Criquebeuf				1	2	3	3	2	11
Total avec Criquebeuf	18	13	16	20	19	24	28	22	160

La répartition serait comme cette année, 6 classes en double niveau.

Arrivée de Mme DUBOIS

Coopérative scolaire

L'équipe enseignante remercie la mairie pour le versement de la subvention de 1.000 €. L'équipe enseignante remercie l'Association des Parents d'Elèves pour le don de 298,20 € correspondant aux bénéfices de la vente de sacs et mugs.

Travaux

Classe 1 : Mme AUGER remercie la mairie pour la mise à disposition des carrés de jardin et la pose de l'étagère dans la classe.

Classe 2 : Les demandes de Mme LEFEBVRE (la pose de l'étagère dans les sanitaires, l'ajout d'un fond sur un meuble et la suppression des chevalets) ont été validées par la mairie. Un placard a également été demandé : son achat va être étudié. Dans l'hypothèse où cela ne s'avérerait pas possible, les services techniques réaliseront ledit placard durant les vacances d'automne.

Un anti-pince doigt sur la porte de la classe ainsi qu'un système de blocage ont été demandés. Ces deux points seront ajoutés au DUER

Classe 3 : Mme MARIN renouvelle sa demande de vidéoprojecteur dans sa classe, la manutention et l'installation du vidéo-projecteur de la mairie n'étant pas compatible avec l'utilisation d'un tel outil au quotidien.

Classe 6 : le TBI présente toujours un problème mais il semblerait que le vidéoprojecteur puisse être remplacé individuellement. Le coût serait de 300 – 400 €. La mairie étudie ce remplacement.

Un meuble a été acheté par le budget fonctionnement de l'école et M. GRANCHER a demandé à la mairie de rembourser la somme de 230 € d'acquisition du meuble. La mairie indique ne pas pouvoir rembourser cette somme. La commande aurait dû être effectuée directement par la mairie.

École : Matériel informatique : les 8 ordinateurs de l'école ont été « reformatés » par M. GRANCHER et un agent de l'Inspection Académique. Les systèmes d'exploitation ont été revus et les ordinateurs sont de nouveau opérationnels. L'acquisition des tablettes est dès lors moins urgente mais néanmoins nécessaire, les programmes de l'éducation nationale incluant l'utilisation de tels outils.

Réfrigérateur : Celui ne fonctionnant plus correctement et étant nécessaire pour réfrigérer les poches de glace utilisées « en cas de choc », la mairie va le changer.

Téléphone entre les classes 3 et 4 : en l'absence de l'enseignant dans la classe 6, l'école n'est pas joignable. Un téléphone sera installé.

Bureaux : compte tenu des potentiels nouveaux effectifs, il est indiqué qu'il manque 3 bureaux pour la rentrée.

Cour : il est nécessaire de refaire le tour en béton de 2 arbres de la cour maternelle.

Questions des parents d'élèves

Changement des bureaux des classes 3 et 4 : La taille des bureaux a été vérifiée et ne pose pas de problème.

Les enseignantes indiquent que la conception des bureaux les rend difficilement manipulables ce qui est problématique pour pouvoir moduler la classe selon les besoins pédagogiques.

Les parents indiquent que régulièrement leurs enfants reviennent avec des vêtements déchirés à cause du mauvais état des assises.

La municipalité fait savoir que compte tenu du projet de nouvelle école, les bureaux ne seront pas changés pour l'instant. Les plateaux vont être décapés, lissés et vernis afin d'offrir une surface plane et facilement lessivable..

Arrivée de Mmes POMELLE, RIOULT, DEGREMONT

Chaudière : elle va être remplacée au plus tard en 2018. Mme PAINPARAY demande s'il y a toujours des fuites de gaz. Les élues informent qu'elle est opérationnelle.

ATSEM classe 2 : Monsieur le Maire se rend compte des difficultés rencontrées sans ATSEM dans la classe 2. Il est annoncé qu'une atsem sera replacée dans la classe à la rentrée, a minima pendant les matinées. L'équipe enseignante salue cette décision qui sera bénéfique pour les élèves. Les représentants des parents remercient la mairie pour cette avancée dans ce dossier.

Rythme scolaire : l'organisation de la semaine scolaire ne sera pas modifiée pour l'année scolaire 2017/2018. Une réflexion sur une éventuelle modification de cette semaine sera menée au cours de l'année pour la rentrée 2018/2019.

Périscolaire : à la rentrée 2017, les activités périscolaires resteront en place comme durant l'année écoulée. Il se pourrait cependant qu'à l'avenir elles deviennent payantes car la subvention allouée par l'état pour ces activités ne sera potentiellement plus versée à compter de la rentrée, soit une perte d'environ 7.000 € annuel. Ce point sera abordé lors du prochain Conseil Municipal.

Faux plafond classe 3 : la chute d'une partie du faux-plafond de la classe 3 est due à une fuite. Le couvreur est intervenu et le nécessaire a été fait. Les élèves et enseignantes ont pu retrouver leurs classes en toute sécurité.

Cantine : les menus sont équilibrés le plus souvent possible. Le cantinier va suivre une formation de 3 jours en septembre 2017 afin de se perfectionner.

Au niveau de la surveillance de la cantine, Mme POMELLE souhaite que les enfants entrent et sortent de la cantine en silence. Après, ils ont tout le loisir de parler à table, dans la limite du raisonnable. Certains enfants ne sont ni respectueux de la nourriture ni des agents. Il arrive que la réponse apportée aux enfants soit plus ou moins maladroite.

Au niveau de la surveillance dans la cour : la mise à disposition de ballons et de cordes à sauter dans la cour permet d'occuper les enfants et de limiter les conflits. Dans certains cas, des confrontations sérieuses ont lieu mais à chaque fois, les parents sont convoqués très rapidement et le problème résolu.

Les disparités dans les desserts sont dues au fait que les parents n'inscrivent pas en temps et en heure leurs enfants à la cantine donc les agents doivent parer au mieux. A partir de la rentrée, les inscriptions devront être effectuées avant la veille midi. Si les parents ne jouent pas le jeu, le tarif sera augmenté pour tous les repas non-inscrits dans les temps. Il en est de même pour les retardataires à la garderie du soir, un supplément tarifaire sera ajouté aux retardataires.

Courrier des représentants des parents d'élèves : le courrier transmis par les représentants des parents d'élèves le 21 mars dernier à la mairie n'a pas reçu de réponse. Tous les points ont été abordés lors du Conseil d'Ecole.

Nouvelle école : concernant la nouvelle école, les enseignants et les représentants des parents ont souhaité savoir où en est le projet et sous quel délai elle pourrait être construite. La municipalité indique que l'acquisition du terrain bloque le dossier, mais qu'ensuite le déroulement devrait être relativement rapide. Il est précisé que l'équipe enseignante sera associée à ce projet. La construction de l'école est indépendante du projet d'aménagement du bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45. Le directeur remercie la présence et la participation de tous les membres.

Le directeur de l'école, président de séance

Les secrétaires de séance

M. GRANCHER

Mme FRESNEAU

Mme BAILLEUL